

M. Lapointe, secondé par M. Meighen, propose, qu'il soit résolu:—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:—

Très Gracieux Souverain:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté la Chambre des Communes assemblés en parlement, approchons humblement Votre Majesté, pour Lui exprimer l'affliction profonde que nous cause la mort de Sa Majesté la Reine Alexandra.

Nous pleurons la perte de la Reine-mère, dont les hautes vertus ont pendant trois générations commandé le respect et l'admiration du monde; et nous éprouvons tous, comme un deuil personnel qui, nous le disons avec toute la déférence et la loyauté possibles, fait que la douleur de Votre Majesté devient nôtre.

Nous prions le Dieu consolateur de réconforter Votre Majesté et les membres de la Famille Royale dans leur épreuve, et demandons que Votre Majesté soit longtemps conservée sur le trône de ce vaste Empire.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, exprimant l'affliction profonde de la Chambre que lui cause la mort de Sa Majesté la Reine-mère Alexandra, et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre en ladite adresse ci-attachée; et

Que le greffier porte ledit message au Sénat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Elliott, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son Discours à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Meighen.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Howden.

Sur motion de M. Lapointe, résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à demain à 3 heures p.m.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.